

PROCES VERBAL DU 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 16 mai 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires - Adjoint, M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique — Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT Franck – – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à M. CHEVRET Pascal, Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine, Mme PONCET Florence a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. M. ALBENQUE Christophe.

Arrivé en cours : M. DEVEYLE Alain arrivé à la 3^{ème} question.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2025
- 3/ Cession des Certificats d'Economies d'Energie au SIEA
- 4/ Compte rendu des commissions communales
- 5/ Demande de subvention au titre des amendes de Police auprès du Conseil Départemental : travaux d'aménagement de la Rue du Chemin Vieux
- 6/ Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL auprès de l'Etat : réfection de la toiture et installation de panneaux photovoltaïques Salle Limorin
- 7/ Demande de subvention au titre de la transition écologique auprès du Conseil Départemental : installation de panneaux photovoltaïques Salle Limorin
- 8/ Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance auprès de l'Etat : vidéoprotection
- 9/ Demande de subvention au titre des équipements de vidéoprotection auprès du Conseil Départemental : vidéoprotection
- 10/ Demande de subvention au titre de la sécurisation des espaces publics auprès du Conseil Régional : vidéoprotection

- 11/ Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL auprès de l'Etat : remplacement de la chaudière de l'école
- 12/ Convention de mise à disposition de locaux entre la commune et le service social de la CARSAT de l'Ain
- 13/ Aide à l'investissement
- 14/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 15/ Informations diverses :
 - Remerciements
 - Prochaines réunions
 - Subvention assainissement

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Madame RAVAT Ginette, conseillère municipale à Monsieur CHEVRET Pascal,
- Madame FONTIMPE Catherine, conseillère municipale à Monsieur VERNOUX Bertrand,
- Monsieur NILLON Christophe, conseiller municipal à Madame PACCAUD Christine,
- Madame PONCET Florence, conseillère municipale à Monsieur RETY Jean-Pierre,
- Madame JOLY Christelle, conseillère municipale à Monsieur ALBENQUE Christophe.

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 28 mars 2025 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 28 mars 2025.

3^{ème} QUESTION

CESSION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE AU SIEA

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu la Loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et notamment ses articles 14 à 17 ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 2 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE) et notamment son article 78 ainsi que ses décrets d'application ;

Vu le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;

Vu le décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économie d'énergie modifié par décret n°2014-1557 du 22 décembre 2014 ;

Vu le décret n° 2012-23 du 6 janvier 2012 relatif aux contrôles et aux sanctions applicables dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, modifié par l'arrêté du 8 février 2016 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 et ses versions modifiées définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie ;

Vu le décret n°2017-690 du 2 mai 2017 modifiant les dispositions du code de l'énergie relative aux certificats d'économie d'énergie ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2020 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 précité, mettant en place des bonifications pour des opérations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie et de la création d'une charte « Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires » ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2021 relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie et l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie ;

Vu le projet de convention de transfert et de valorisation des CEE établi par le syndicat intercommunal d'énergie et de E-communication de l'Ain (SIEA) ;

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;

Considérant l'intérêt pour la commune de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie ;

Considérant que dans le cadre d'opérations de rénovation énergétique potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les dispositions de la convention par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VII de la convention ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées, ses avenants ou mise à jour, et toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur, lettre de regroupements, etc....) pour chacune des opérations éligibles ;

- AUTORISE le SIEA à signer les documents nécessaires aux transferts et à la vente des CEE auprès des obligés et intermédiaires ainsi que tout document nécessaire pour la commande et la réalisation de la prestation du bureau de contrôle COFRAC CEE pour le compte de la commune ;

- S'ENGAGE à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation au SIEA (devis, facture...) et nécessaires au dépôt de CEE.

- S'ENGAGE à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

4^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission Bâtiment

Monsieur l'adjoint en charge des travaux donne le compte rendu de la commission bâtiment qui s'est réunie le 20 mai dernier.

Le point principal à l'ordre du jour était l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle limorin.

Une étude de différents sites a identifié le toit de la salle limorin comme le mieux exposé. La puissance nécessaire à notre besoin d'autoconsommation est estimée à 45 kw/c.

La charpente doit être renforcée pour recevoir cet équipement et les tuiles doivent être remplacées. Différents devis ont été demandés pour le renfort de la charpente, le remplacement de la couverture tuile et la pose de panneaux photovoltaïques.

Un autre dossier portait sur le remplacement d'une chaudière gaz à l'école.

Commission information/communication

La commission s'est réunie début mai pour définir les thématiques du prochain Replong'info. Les rédactions des articles sont en cours.

La commission prépare également l'affiche pour la seconde édition de la randonnée solidaire qui aura lieu le dimanche 21 septembre 2025 avec cette année, 2 circuits.

Commission scolaire

L'AREPP a reconduit pour la 3^{ème} année sa vente de bréchet de poulet dimanche 18 mai. Cette journée a été également chargée pour l'APEL qui a organisé une brocante à la salle polyvalente.

A la demande des enseignants de maternelle, un tipi en bambou a réalisé cette semaine dans la cour de l'école, il devrait ravir les enfants de maternelle.

La commission scolaire est invitée au prochain conseil d'école, qui aura lieu le 19 juin 2025.

Madame l'Adjointe en charge des affaires scolaires souligne la belle cérémonie du 8 mai 2025. En ce 80^{ème} anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale, une soixante d'enfants des deux écoles étaient présents pour chanter un couplet et le refrain de la Marseillaise, accompagnés par l'alerte et l'union musicale et quelques enfants ont lu l'appel du 18 juin du général de Gaulle ainsi que l'ordre du jour n°09 du Général de Lattre de Tassigny.

Monsieur le Maire souligne l'importance du devoir de mémoire, relayé notamment par la jeune génération.

Commission Vie Associative et manifestation

Madame l'adjointe en charge des affaires sportives et culturelles donne la lecture du Rapport annuel de la bibliothèque pour l'année 2024, établi par la responsable.

Elle remercie les bénévoles de la bibliothèque pour leur engagement et leur accompagnement auprès des lecteurs.

Monsieur le Maire s'associe à elle pour remercier les bénévoles et leur travail de qualité.

Commission Voirie/Assainissement

La commission voirie s'est réunie le 7 mai 2025 pour étudier le nouvel avant-projet d'aménagement de la rue du Chemin Vieux transmis par le cabinet Aintegra.

Reprenant les remarques émises lors de la commission du 6 février dernier, à savoir la création de 8 places de parking côté sud et la réalisation d'un rétrécissement de chaussée à mi-chemin des 2 plateaux ralentisseurs, la commission a validé le projet avant de la présenter aux conseillers.

Les travaux d'assainissement de la rue du Chemin Vieux sont terminés, les remblaiements de tranchées seront repris début juin.

Les travaux pour le bassin versant 5 se poursuivront pour 12 semaines rue des Marchands puis rue de la Croix Verte.

Les conditions d'accès seront identiques à celles appliquées rue du Chemin Vieux.

La société Serpollet a terminé les travaux d'enfouissement des réseaux secs carrefour de la Madone côté Nord, et enchaîne au Sud du carrefour jusqu'au 7 juin puis poursuivra rue du Chemin Vieux. La fin des travaux est fixée à fin septembre 2025.

Lors de chaque réunion de chantier, il est rappelé aux entreprises de se coordonner pour que les accès par l'Est ou l'Ouest de la rue du Chemin Vieux soient préservés.

Pour l'aménagement de voirie rue du Chemin vieux, une consultation de travaux va être lancée en juin pour un début des travaux mi-septembre 2025.

Une réunion publique avec les riverains sera organisée au préalable pour présenter les travaux.

Dans le cadre des travaux de voirie, Monsieur le Maire donne le bilan financier des travaux effectués sur la RD1079.

Commission Environnement

La commission a organisé l'opération Nettoyons la nature qui s'est déroulée le samedi 3 mai.

Une quarantaine de participants se sont mobilisés pour contribuer au nettoyage. Cette matinée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et a permis de ramasser une quantité non négligeable de déchets dans plusieurs secteurs de la commune.

Le constat a été fait que la commune est relativement propre hormis quelques points de forts passages routiers ou de rassemblements.

La distribution des plantes aux bénévoles du fleurissement a été faite mercredi 14 Mai.

Chacun d'entre eux a pu repartir avec les plants commandés pour fleurir leur massif.

Cette action marque le début d'une nouvelle saison de fleurissement.

Monsieur le conseiller délégué à l'environnement tiens à saluer l'investissement constant de ces bénévoles dont l'équipe s'est agrandie avec l'arrivée de 5 nouveaux bénévoles.

La salle du conseil et des mariages a bénéficié d'une petite touche de renouveau avec un relooking des pots. Une décoration légère et colorée qui apporte chaleur et convivialité à cet espace.

5^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHEMIN VIEUX

Monsieur le Maire présentera le projet ainsi qu'une estimation financière des travaux d'aménagement de la Rue du Chemin Vieux.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre des investissements structurants auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions et présente le plan de financement prévisionnel,

Désignation	Montant HT
Montant des travaux (682 409 €) + honoraires (46 021 €)	728 430.00 €
Conseil Départemental (investissements structurants) (15%)	109 264.00 €
Fonds propres	619 166.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une aide au titre des investissements structurants auprès du Conseil Départemental,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

6^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL AUPRES DE L'ETAT : REFECTION DE LA TOITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SALLE LIMORIN

Monsieur le Maire présente une estimation financière des travaux de réfection de la toiture et l'installation de panneaux photovoltaïques à la salle limorin.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou du Fond Vert auprès de l'État.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		90 545.00 €	62 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		90 545.00 €	
Union européenne			
Etat – DETR/DSIL	DETR/DSIL/Fond vert	43 840.00 €	30 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Transition écologique	11 748.00 €	8 %
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		55 588.00 €	38 %
TOTAL HT	Travaux toiture : 87 392 € + panneaux : 58 741 €	146 133.00 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- SOLLICITE une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou du Fond Vert auprès de l'Etat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SALLE LIMORIN

Monsieur le Maire présentera une estimation financière des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle limorin.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la transition écologique auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions et présente le plan de financement prévisionnel,

Désignation	Montant HT
Montant des travaux	58 741.00 €
Conseil Départemental (transition écologique) (20%)	11 748.00 €
Fonds propres	46 993.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une aide au titre de la transition écologique auprès du Conseil Départemental,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

8^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE AUPRES DE L'ETAT : VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire présente une estimation financière du coût d'installation d'un système de vidéoprotection sur certains axes routiers de notre commune.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance auprès de l'Etat.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet proviendra des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		47 878.00 €	20%
Emprunts			
Sous total autofinancement		47 878.00 €	20 %
Union européenne			
Etat – DETR/DSIL			
Etat – autre	FIPD	105 607.00 €	44 %
Conseil Régional	Sécurisation équipements publics	50 000.00 €	21 %
Conseil Départemental	Equipements vidéoprotection	35 908.00 €	15%
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		191 515.00 €	80 %
TOTAL HT	Etudes : 14 390.00 € + Travaux : 225 000.00 €	239 390.00 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance auprès de l'Etat pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur notre commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

9^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire présente une estimation financière du coût d'installation d'un système de vidéoprotection sur certains axes routiers de notre commune.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre des équipements de vidéoprotection auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions et présente le plan de financement prévisionnel :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		47 878.00 €	20%
Emprunts			
Sous total autofinancement		47 878.00 €	20 %
Union européenne			
Etat – DETR/DSIL			
Etat – autre	FIPD	105 607.00 €	44 %
Conseil Régional	Sécurisation équipements publics	50 000.00 €	21 %
Conseil Départemental	Equipements vidéoprotection	35 908.00 €	15%
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		191 515.00 €	80 %
TOTAL HT	Etudes : 14 390.00 € + Travaux : 225 000.00 €	239 390.00 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une aide au titre des équipements de vidéoprotection auprès du Conseil Départemental de l'Ain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

10^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA SECURISATION DES ESPACES PUBLICS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL : VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire présente une estimation financière du coût d'installation d'un système de vidéoprotection sur certains axes routiers de notre commune.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la sécurisation des espaces publics auprès du Conseil Régional.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions et présente le plan de financement prévisionnel :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		47 878.00 €	20%
Emprunts			
Sous total autofinancement		47 878.00 €	20 %
Union européenne			
Etat – DETR/DSIL			
Etat – autre	FIPD	105 607.00 €	44 %
Conseil Régional	Sécurisation équipements publics	50 000.00 €	21 %
Conseil Départemental	Equipements vidéoprotection	35 908.00 €	15%
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		191 515.00 €	80 %
TOTAL HT	Etudes : 14 390.00 € + Travaux : 225 000.00 €	239 390.00 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une aide au titre de la sécurisation des espaces publics auprès du Conseil Régional de l'Ain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

11^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL AUPRES DE L'ETAT : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente un devis pour le remplacement d'une chaudière à l'école.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou du Fond Vert auprès de l'État. Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet proviendra des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		4 229.00 €	70 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		4 229.00 €	70 %
Union européenne			
Etat – DETR/DSIL	DETR/DSIL/Fond Vert	1 812.00 €	30 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		1 812.00 €	30 %
TOTAL HT	Travaux	6 041.00 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- SOLLICITE une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou du Fond Vert auprès de l'État,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

12^{ème} QUESTION

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET LE SERVICE SOCIAL DE LA CARSAT DE L'AIN

Monsieur le Maire explique que le service social de la CARSAT nous a fait une demande pour recevoir les assurés de l'assurance maladie dans une salle de la mairie, lors de permanence les 1^{er}, 4^{ème} et éventuellement 5^{ème} lundi de 9h à 12 et de 14h à 16h.

Ce service accompagne les assurés en matière de maladie et les aide en cas d'arrêt de travail et de difficultés à reprendre une activité professionnelle et de maladie entraînant des difficultés dans le quotidien.

Ces permanences débuteront à compter du lundi 30 juin 2025.

Afin de formaliser cette mise à disposition, monsieur le Maire présente une convention entre nos deux institutions, pour préciser les responsabilités et les devoirs de chacun.

Après avoir donné lecture de cette convention, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la commune et le service social de la CARSAT de l'Ain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif.

13^{ème} QUESTION

AIDE A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par :

- L'Union musicale, au vu de la facture acquittée :
Instrument de musique de 790.00 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 790.00 € soit 395.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 395.00 € à verser à l'Union Musicale
- PRECISE que ces dépenses seront imputées au compte 65748, inves, 311.

14^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Vidéoprotection – marché d'analyse du besoin et étude de faisabilité

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un marché pour l'analyse du besoin et l'étude de faisabilité pour la mise en place de la vidéoprotection sur les axes routiers pour un montant de 8 450.00 € HT soit 10 140.00 TTC auprès de la SAS LBCONSEIL ingénierie.

Construction d'une salle à vocation culturelle – marché à procédure adaptée

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé les marchés pour la construction d'une salle à vocation culturelle, contiguë à l'actuel Pôle de la paix pour :

- le lot 1 : terrassements, VRD, Espace Verts pour un montant de 22 978.60 € HT soit 27 574.32 TTC avec la société GROSNE Entreprise,
- le lot 2 : Gros œuvre – Maçonnerie pour un montant de 134 800.00 € HT soit 161 760.00 TTC avec la société GUERRIER,
- le lot 3 : Charpente, Couverture acier, zinguerie pour un montant de 43 827010 € HT soit

52 592.52 TTC avec la société BOURDON,
- le lot 4 : Menuiseries aluminium pour un montant de 36 307.00 € HT soit
43 568.40 € TTC avec la société BROYER,
- le lot 5 : Menuiseries intérieures bois pour un montant de 11 412.94 € HT soit
13 695.53 TTC avec la société DUBY,
- le lot 6 : Plâtrerie, Peinture, Isolation pour un montant de 75 585.60 € HT soit
90 702.72 TTC avec la société DUBY,
- le lot 7 : Sols collés pour un montant de 13 925.35 € HT soit 16 710.42 TTC avec la
société FONTIMPE,
- le lot 8 : Electricité, courants faibles pour un montant de 15 993.27 € HT soit
19 191.92 € TTC avec la société ARELEC,
- le lot 9 : Chauffage, ventilation, plomberie pour un montant de 85 996.96 € HT soit
103 196.34 TTC avec la société GUERIN.

Caserne des pompiers - Remplacement de tuiles et d'une gouttière

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le remplacement des tuiles cassées et d'une gouttière à la caserne des pompiers pour un montant de 2 583.97 € HT soit 3 100.76 TTC auprès de la Société CODEX.

Cimetière – grille concessions communales

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la réparation de grilles des concessions communales au cimetière pour un montant de 5 250.00 € HT soit 6 300.00 TTC auprès de la métallerie BROYER.

Ecole – alarme PPMS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'achat d'un dispositif d'alarme à l'école dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité pour un montant de 7 662.60 € HT soit 9 195.12 € TTC auprès de la société FOUSSIER.

Restaurant scolaire – réfection de peinture

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la réfection des peintures des parties annexes du restaurant scolaire pour un montant de 2 441.50 € HT soit 2 929.80 TTC auprès l'entreprise AG plâtrerie peinture.

Range vélo – espace extérieur chaufferie école

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'un range vélo à installer dans l'espace extérieur qui permet d'accéder à la chaufferie de l'école pour un montant de 327.65 € HT soit 393.18 € TTC auprès de la société Mottez

15^{ème} QUESTION

INFORMATIONS

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- de l'Union Musicale de Replonges pour la subvention communale de 200 euros pour la participation de l'association aux cérémonies officielles,

- de la Chambre d'agriculture de l'Ain pour la mise à disposition de la salle du pôle culturel de la paix et de celle du conseil municipal lors de leur formation avec les agriculteurs le 13 mai ; ainsi que les agents municipaux pour leur accueil et leur aide matérielle,

- du CFA de l'Ain pour la contribution de notre collectivité en faveur des apprentis fréquentant leur établissement et domicilié sur notre commune,
- la circonscription de Bâgé de l'Inspection de l'éducation nationale pour la mise à disposition des locaux de l'école pour un forum de formation des enseignants le mercredi 9 avril. Les enseignants accueillis lors de cette journée ont bénéficié d'excellentes conditions d'accueil,
- l'Espoir Gymnique de Replonges remercie chaleureusement monsieur le Maire et le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention lors de l'achat récent de matériels. C'est un soutien pour le club et ses gymnastes grandement apprécié,
- De France travail pour la mise à disposition du Pôle culturel de la Paix pour des sessions de recrutements de la société SOERMEL.

Dates des prochaines réunions et manifestations

Monsieur le Maire indique que :

- La réunion annuelle de planning se déroulera le 10 juin 2025 à 19h,
La cérémonie du souvenir aura lieu le samedi 28 juin 2025 à 11 h.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 17 juillet 2025 à 19h.

Subventions d'assainissement

Pour information, monsieur le Maire indique le montant des subventions qui ont déjà été accordées pour une première phase de travaux d'assainissement pour les bassins versants n°2 et 5 pour un montant de dépense subventionnable prévisionnelle de 1 639 680.00 € :

- Conseil Départemental : 112 728 €
- Agence de l'Eau : 819 840 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30 minutes.